

REPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE DEVILLE LES ROUEN

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 JANVIER 2023 - EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-trois, le 26 janvier à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Déville lès Rouen, légalement convoqué le 19 janvier 2023 s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Dominique Gambier, Maire.

Conformément à l'article L. 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été ouverte de manière publique.

Étaient présents : Gambier Dominique, Deloignon Mirella, Dufour Xavier, Boutigny Annette, Jaha Mohamed, Vallant Jérôme, Boutin Annie, Appriou Philippe, Marin-Curtoud Virginie, Deme Abdoul Aziz, Nectoux Béatrice, Guillet Dorothée, Colin Emilie, Cheval Alexandre, Desnoyers Nathalie, Hébert François, Ridez Yoann, Leroux Sandrine, Vitoux Emmanuel, Delahaye Joël, Duchaussoy Vincent, Fahy Noëlle, Nicolle Nadia, Cornelis Annie, Colin Yannick.

Étaient absents : Prévost Pauline, Arnoult Mickaël.

Étaient absents et avaient donné pouvoir :
Mottet Delphine à Gambier Dominique, Neyt Lucie à Dufour Xavier, Maupu Edwige à Deloignon Mirella, Thiessé Stéphanie à Jaha Mohammed, Belhadj Lazreg à Nicolle Nadia, Michelin Martine à Duchaussoy Vincent.

Secrétaire de séance : François Hébert

Le procès-verbal de la séance du 8 décembre 2022 est adopté.

N°23-01-Budget Primitif 2023 de la Ville

Le Budget Primitif de la Ville proposé pour 2023 est équilibré en recettes et en dépenses pour un montant total de **14.034.191,00 euros**.

Le Conseil Municipal, à la majorité des voix, décide de voter le Budget Primitif 2023, établi conformément à l'instruction M57. Le vote est proposé par chapitres pour la section de fonctionnement et par chapitres et opérations pour la section d'investissement.

Abstention : 0

Contre : 7 : V. Duchaussoy (pouvoir de M. Michelin), N. Fahy, A. Cornelis, N. Nicolle (pouvoir de L. Belhadj), Y. Colin

Pour : 24 : Gambier Dominique (pouvoir de D. Mottet), Deloignon Mirella (pouvoir de E. Maupu), Dufour Xavier (pouvoir de L. Neyt), Boutigny Annette, Jaha Mohamed (pouvoir de S. Thiessé), Vallant Jérôme, Boutin Annie, Appriou Philippe, Marin-Curtoud Virginie, Deme Abdoul Aziz, Nectoux Béatrice, Guillet Dorothée, Colin Emilie, Cheval Alexandre, Desnoyers Nathalie, Hébert François, Ridez Yoann, Leroux Sandrine, Vitoux Emmanuel, Delahaye Joël.

N°23-02- Budget Primitif 2023 - Application de la fongibilité des crédits

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans une limite ne pouvant pas dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

N°23-03-Budget primitif 2023 de la ZAC des Rives de la Clairette

Le budget annexe de la ZAC des Rives de la Clairette s'établit à hauteur de **5.572.091,91** euros en dépenses de fonctionnement et de **6.529.398,65** euros en recettes de fonctionnement.

La section d'investissement est équilibrée en recettes et en dépenses pour un montant de **5.572.091,91** euros.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le Budget Primitif 2023 de la ZAC des Rives de la Clairette, établi conformément à l'instruction M57. Le vote est proposé par chapitres pour la section de fonctionnement et d'investissement.

N°23-04-Subvention aux associations 2023

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, X. Dufour, B. Nectoux et M. Deloignon ne prenant pas part au vote, décide d'autoriser le versement des subventions aux différentes associations.

N°23-05-Mise en place de vidéoprotection sur le territoire de la Ville - Demandes de subvention auprès de l'État (DETR et FIPD), du Département (aide à l'installation des systèmes de vidéoprotection) et de la Métropole (FACIL)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à déposer les demandes de subventions précitées afin de financer la mise en place de vidéoprotection sur le territoire de la Ville.

N°23-06-Création d'un parc urbain - Demandes de subvention auprès du Département, de l'État (DSIL), de l'Agence de l'Eau et de la Métropole (FACIL)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à déposer les demandes de subventions précitées afin de financer la création d'un parc urbain.

N°23-07-Modernisation des équipements sportifs - Demande de subvention auprès de la Métropole (FACIL)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à déposer cette demande de subvention afin de financer la modernisation des équipements sportifs.

N°23-08-Modernisation des équipements scéniques au Centre Culturel Voltaire - Demande de subvention auprès de la Métropole (FACIL)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à déposer cette demande de subvention afin de financer la modernisation des équipements scéniques au Centre Culturel Voltaire.

N°23-09 - Convention de mise à disposition d'équipements sportifs avec la Région Normandie

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions et les avenants afférents, entre la ville, la Région Normandie et les lycées de la Vallée du Cailly et Bernard Palissy concernant la mise à disposition des installations sportives pour la pratique de l'EPS.

N°23-10 - Tarifs des garderies périscolaires, des accueils de loisirs et des séjours accessoires

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'acter une augmentation des tarifs des activités jeunesse de 3% pour les résidents et de 5 % pour les extérieurs et de valider l'ensemble des tarifs ci-dessus.

N°23-11 Vacances d'été 2023 - fixation de la bourse communale pour les séjours de vacances

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'acter le principe d'une bourse communale d'un montant de 20 € par jour et par enfant, dans la limite de 200 €, versée directement à l'organisateur du séjour concerné.

N°23-12 Principe de délivrance de dictionnaires aux élèves de CM2 et d'un livre aux élèves des écoles préélémentaires

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à faire l'acquisition des dictionnaires destinés aux élèves de CM2 des écoles publiques et des ouvrages pour les enfants des écoles préélémentaires.

N°23-13 Unification des écoles Perrault / Blum

Le Conseil Municipal, à la majorité des voix, Monsieur Y. Ridez ne prenant pas part au vote, décide de voter pour le rapprochement des écoles Perrault et Blum et d'engager la réflexion sur le rapprochement à long terme des deux bâtiments dans le cadre d'un contrat d'engagement avec l'État.

Absentions 7 : V. Duchaussoy (pouvoir de M. Michelin), N. Fahy, A. Cornelis, N. Nicolle (pouvoir de L. Belhadj), Y. Colin.

Pour : 23 : Gambier Dominique (pouvoir de D. Mottet), Deloignon Mirella (pouvoir de E. Maupu), Dufour Xavier (pouvoir de L. Neyt), Boutigny Annette, Jaha Mohamed (pouvoir de S. Thiessé), Vallant Jérôme, Boutin Annie, Appriou Philippe, Marin-Curtoud Virginie, Deme Abdoul Aziz, Nectoux Béatrice, Guillet Dorothée, Colin Emilie, Cheval Alexandre, Desnoyers Nathalie, Hébert François, Leroux Sandrine, Vitoux Emmanuel, Delahaye Joël.

Contre : 0

N°23-14 – Modification du tableau des effectifs (4-1)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de modifier le tableau des effectifs.

N°23-15 – Plan de formation (4-1)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le plan de formation du personnel municipal de l'année 2023 tel qu'il a été validé par le Comité Social Territorial en date du 11 janvier 2023.

N°23-16 – Modification de la délibération n° 11-11 du 27 janvier 2011 portant modification du règlement du compte épargne temps. (4-1)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter les nouvelles modalités relatives au Compte Epargne Temps avec effet au 1^{er} février 2023.

N°23-17-Demande de subvention au Département pour le fonctionnement de la Maison des Arts et de la Musique

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à adresser un dossier de demande de subvention auprès du Département pour l'année 2023.

N°23-18- Convention avec l'association Expansion Artistique

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention entre la Ville et l'association « Expansion Artistique et Loisirs Culturels de Normandie » et tous les actes en découlant.

N°23-19- Signalétique des entreprises - conventions

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de signalétique avec les entreprises et les avenants afférents et fixer le tarif à 150 € annuels par face sans TVA.

**Je soussigné Dominique Gambier, Maire de la commune de Déville lès Rouen,
certifie avoir fait afficher l'extrait du procès-verbal du Conseil Municipal
du 26 janvier 2023 le 2 février 2023.**

**Comporte cinq (5) pages et est intégralement affiché au lieu accoutumé de la Mairie
située 1 Place François Mitterrand, 76250 Déville lès Rouen**

Le 1^{er} février 2023 à Déville lès Rouen



Le Maire,

Dominique Gambier

